

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AOÛT 2008

Étaient présents : MM LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, MORAUT Philippe, EZANIC Jean-Louis, LE DÉVÉHAT Yannick, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle.

Étaient absents : DETLOF-CHAPUT Stéphanie (excusée), LE LIBOUX Claude.

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES – VOIRIE 2008 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 3 avril 2008 il a été décidé de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale pour l'année 2008.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juillet pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché.

Le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

Travaux de voirie rurale 2008 : 28645.50 € HT, soit 34260.02 € TTC attribué à l'entreprise GEORGES TP de LOCOAL MENDON, offre la mieux disante.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

CONSIDÉRANT la nécessité d'approvisionner les comptes amortissements des biens et subventions,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

- Compte 681-042 + 5729.09 €

Recettes

- Compte 777-042 + 5729.09 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses

- Compte 1391-040 + 5729.09 €

Recettes

- Compte 28158-040 + 5729.09 €

BUDGET COMMUNAL :

CONSIDÉRANT la nécessité d'approvisionner les comptes pour remplacer le réseau téléphonique de la Mairie, l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 3 telle que figurant ci-après :

INVESTISSEMENT :

Dépenses

- Compte 020 - 5000.00 €
- Compte 2183 + 5000.00 €

ACHAT DE DOCUMENTS MULTI-MÉDIAS POUR LA MÉDIATHÈQUE :

Monsieur le Maire rappelle la décision du 22 mai 2008 d'acquérir des ouvrages et des documents multimédias pour la médiathèque municipale.

Le coût minimal à engager pour la commune en ce qui concerne les documents multimédias étant erroné (1090.60 € HT indiqué au lieu de 1520 € HT) il est nécessaire de modifier la décision prise.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide d'engager la somme de 1520 € HT, soit 1817.92 € TTC pour l'achat de documents multimédias.

AVENANT À TRAVAUX – AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est proposé un projet d'avenant n° 1 sur le lot n° 3 – Eaux pluviales – Voirie/tranche ferme.

Pendant les travaux il s'est avéré que les quantités de certains matériaux n'avaient pas été suffisamment prises en compte par le maître d'œuvre, ou que certains travaux ont été plus conséquents que prévus. De plus, par le changement de certaines normes, certains matériaux sont devenus plus chers (grave bitume).

Le projet d'avenant n° 1 a pour objet :

- De modifier le détail estimatif du marché lequel tient compte des prestations effectivement réalisées et prévues au marché initial, des prix complémentaires,
- De modifier le montant du marché, celui-ci étant arrêté à 181640.18 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE de prendre en charge cette plus value et de MODIFIER le marché du lot n° 3 – Eaux pluviales – Voirie/Tranche ferme qui s'élève désormais à 181640.18 € HT, soit 217241.66 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER :

France Télécom

Après avoir pris connaissance du recensement des ouvrages de France Télécom situés sur le domaine public routier, le conseil municipal FIXE, comme après les redevances pour l'année 2008 :

- Pour les artères aérienne 44.03 € par kilomètre,
- Pour les artères en sous-sol : 33.02 € par kilomètre,
- Pour les cabines et armoires : 22.01 € par m².

Compte tenu de ces éléments et du patrimoine occupant le domaine public routier, la commune émettra une redevance comme suit :

- Artères aériennes : 57.990 X 44.03 € = 2553.30 €
- Artères en sous-sol : 36.325 X 33.02 € = 1199.45 €
- Cabines et armoires : 3m² X 22.01 € = 66.03 €

Soit un montant total de 3818.78 €

E.R.D.F.

Compte tenu des éléments portés à notre connaissance le montant maximum pouvant être perçu par la commune, pour l'année 2008, s'élève à 173.00 €. La commune émettra donc un titre de recette correspondant à cette somme.

ASSOCIATION DU MÉMORIAL DES MORBIHANNAIS MORTS POUR LA France EN AFRIQUE DU NORD :

Monsieur le Maire fait savoir que l'Association du Mémorial des Morbihannais Morts pour la France en Afrique du Nord a été créée le 12 janvier 2006 à Vannes. Son objet est de contribuer au devoir de mémoire par l'édification d'un monument dédié à la mémoire des enfants du Morbihan morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962.

Ce mémorial, actuellement en cours de réalisation sur le Plateau de la Garenne à Vannes doit être inauguré prochainement.

Une subvention exceptionnelle, calculée en fonction de la population (0.05 €/habitant), est demandée à toutes les communes du Morbihan. À ce jour 128 communes ont répondu favorablement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte (9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions) d'attribuer la somme de 71.75 € à l'Association du Mémorial des Morbihannais Morts pour la France en Afrique du Nord.

POSTES TÉLÉPHONIQUES DE LA MAIRIE – PROPOSITION D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT :

Monsieur le Maire fait savoir que 2 des 3 postes téléphoniques de la Mairie sont défectueux. 2 entreprises ont été contactées afin d'établir une proposition de remplacement.

Entreprises	Fourniture + installations	Maintenance sur 5 ans
ORANGE	2277.78 € TTC	918.53 € TTC
TÉLÉPHONIE CENTRALE	2322.99 € TTC	1339.52 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE de retenir l'entreprise ORANGE pour effectuer le remplacement des postes existants,
- VALIDE la proposition de maintenance,
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires à l'opération figureront au budget de l'exercice 2008,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

JEUX D'EXTÉRIEURS POUR LES ENFANTS AU PLAN D'EAU COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de mesures de sécurité tous les jeux situés au plan d'eau communal ont été retirés. Il serait souhaitable d'offrir aux familles de la commune un espace ludique. La mise en place de ce nouvel équipement pourrait se faire au printemps 2009. L'enveloppe budgétaire se situerait aux alentours de 5000 € (pose comprise).

Les membres du conseil municipal demandent que les jeux soient proposés pour la prochaine réunion et délèguent Mme DORN en tant que responsable de cette opération.

ACHAT D'ORDINATEURS POUR L'ÉCOLE ET LA MAIRIE :

Équipement Mairie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de s'équiper d'un ordinateur portable pour la Mairie. Cet ordinateur serait connecté au réseau du secrétariat et pourrait servir lors des différentes réunions.

Un devis a été demandé au fournisseur actuel de la Mairie (MAIRISTART), le matériel et la mise en service s'élèverait à 2000.91 € TTC. Le conseil municipal juge ce devis excessif et demande à M. le Maire de négocier auprès d'autres fournisseurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acheter un ordinateur portable,
- DÉCIDE d'acheter un vidéo projecteur,
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires à l'opération figureront au budget de l'exercice 2008,
- DEMANDE à M. le Maire de traiter aux mieux des intérêts de la commune.

Équipement informatique école Les Korrigans :

Monsieur le Maire fait savoir que plusieurs ordinateurs de l'école publique sont obsolètes.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général peut apporter une aide de 343 € par classe, aide plafonnée à 50 % du coût H.T. du matériel.

Le dépôt de la demande de subvention doit être fait avant le 1^{er} octobre 2008.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'acheter, sur le budget 2009, 3 ordinateurs pour l'école Les Korrigans,
- de solliciter auprès du Conseil Général du Morbihan la subvention d'aide à l'équipement informatique,
- dit que les crédits nécessaires figureront au budget primitif 2009.

LOTISSEMENT COMMUNAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur LE BOUEDEC Joseph, Maire de GUERN, rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal le projet aménagement d'un lotissement communal et d'un espace boisé au lieu dit Bellevue à GUERN.

Le projet réalisé par l'équipe MENGUY, POINAS et 2DL BETALI, en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement du Morbihan, présente un aménagement pour un coût total de 723 345 € HT comprenant (l'achat des terrains et les frais d'actes notariés pour 41419 €, l'assistance d'ouvrage pour 5400 €, la maîtrise d'œuvre pour 31000 €, les plans topographiques pour 2452 €, les concessionnaires EDF et SAUR pour 105000 €, et les bureaux de sondage, sécurité... pour 4314 €).

Après avoir discuté, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident, de la réalisation de ce lotissement et de l'espace boisé et demandent à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dont les demandes de subvention auprès de l'État, de la Région Bretagne, du Département du Morbihan et de Pontivy Communauté, aux taux les plus élevés possibles.

GESTION DU CIMETIÈRE COMMUNAL – MODIFICATION DU RÉGIME DES CONCESSIONS :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de revoir la gestion du cimetière communal en modifiant le régime des concessions. Actuellement un seul choix s'adresse aux familles, les concessions perpétuelles.

Compte tenu de l'évolution des mœurs et de la vie des familles, il serait opportun de modifier le régime des concessions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- DE METTRE à la disposition des familles des concessions trentenaires et cinquantenaires à compter du 1^{er} septembre 2008,
- DÉCIDE que les concessions cinquantenaires, trentenaires pourront être renouvelées,
- DE FIXER comme suit les tarifs des concessions :
 - 50 ans : 70 € par m²,
 - 30 ans : 40 € par m²,
- DÉCIDE de revoir, tous ans les tarifs des concessions.

INDEMNITE DE STAGE A MME GICQUEL FRANCOISE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le stage réalisé par Mme GICQUEL Françoise du 5 mai au 5 août 2008. La mission effectuée pendant ce stage consistait en la refonte du site internet de la commune. M. LE BOUEDEC propose de verser une indemnité à Mme GICQUEL.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition de M. le Maire et décide de verser une indemnité de 500 € à Mme GICQUEL Françoise.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 :

Monsieur le Maire fait savoir que l'INSEE a communiqué les premières descriptions de la population et des logements suite au recensement de 2007. M. LE BOUEDEC propose la réalisation d'un article complet pour le bulletin municipal de janvier 2009.

CONTRAT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES AFFLUENTS DU BLAVET :

Monsieur le Maire fait savoir que le Syndicat mixte du pays touristique de la vallée du Blavet et Pontivy Communauté mettent en œuvre, depuis 2004, un contrat de restauration et d'entretien des affluents du Blavet. Plus de 400 km de rivières ont pu bénéficier d'interventions visant à entretenir ou rétablir un bon état. Ce contrat de 5 ans se termine cette année, aussi, dans le but d'évaluer l'impact des travaux, une étude bilan est imposée dans le cadre du contrat en cours. Afin d'avoir une vision globale du travail qui reste à accomplir, il a été décidé de réaliser conjointement une étude bilan et une étude préalable à un nouveau contrat.

L'entreprise Hydroconcept réalise les études, la première qui consiste à élaborer un état des lieux précis des cours d'eau amènera le bureau d'études à circuler en bordure des rivières durant la période du 15 juillet au 30 septembre 2008.

REPAS DES PERSONNES ÂGÉES DU 19 OCTOBRE 2008 :

Monsieur le Maire rappelle que le repas des personnes âgées se déroulera le dimanche 19 octobre 2008. Les conseillers sont missionnés pour déposer les invitations.

PROJET DE GARDERIE DU MERCREDI :

Mme L'HOSTIS Stéphanie fait savoir que le projet de garderie est toujours à l'étude. Un recensement des besoins a été réalisé sur GUERN, 12 familles sont demandeuses. La même démarche a été effectuée sur MALGUÉNAC, où 28 familles sont demandeuses. Un travail est actuellement mené avec l'association GUERN-MALGUÉNAC pour étendre la compétence de l'association (élargissement du centre de loisirs au mercredi).

Il était envisagé d'avoir qu'une seule tranche d'âge de 3 à 12 ans ; suite à la visite du médecin de la P.M.I. il va être nécessaire de dissocier les 3 - 6 ans des 6 -12 ans.

Les parents rencontrés souhaitent qu'une garderie puisse être mise en place ainsi qu'une navette entre les 2 communes (même principe que pour le CHLS).

Des problèmes de locaux ont été soulevés mais le travail continue sur ce projet.

CIRCUITS DE RANDONNÉES :

Monsieur LE BOUEDEC fait savoir que 2 sentiers de la commune vont paraître dans le topo guide de randonnées de la Bretagne à pied, le sentier de la vallée de la Sarre et le sentier de Quelven.

Le sentier de la vallée de la Sarre répond aux normes et est agréé moyennant quelques ajustements, celui de Quelven va nécessiter quelques balisages complémentaires pour être agréé définitivement.